



Marc Tarabella

Député européen et Bourgmestre d'Anthisnes

« La réforme des marchés publics ponctuera le quotidien de tous les acteurs de notre société »



Alain Depret
Secrétaire de rédaction

Une fois n'est pas coutume, c'est un mandataire local que le *Mouvement communal* invite ce mois. L'Euro-député Marc Tarabella, par ailleurs Bourgmestre d'Anthisnes, est ainsi à la source d'une réforme des marchés publics récemment votée en Commission Marché intérieur du Parlement européen (cf. l'article de Mathieu Lambert dans ce numéro). Augmenter la qualité et l'efficacité des services aux citoyens, faciliter l'accès des marchés aux PME, garantir le respect de bonnes conditions de travail et des critères environnementaux, ce texte est une nette avancée pour tous les acteurs de notre société, explique ainsi Marc Tarabella, responsable de ce dossier.

Monsieur Tarabella, nous avons l'habitude de débiter cette rubrique par un rapide portrait...

Je suis fils d'un papa ouvrier carrier émigré de Toscane et d'une maman agricultrice. Depuis ma naissance, je vis à Anthisnes, commune rurale de 4.000 habitants, où mes parents avaient une petite exploitation agricole. C'est donc tout naturellement qu'une fois élu au Parlement Européen, en juin 2004, j'ai demandé à faire partie de la Commission

Agriculture et Développement rural. Durant mes études en faculté de sociologie à l'Université de Liège, j'ai contribué à la remise sur pied du mouvement des étudiants socialistes. Après un parcours dans les cabinets de Guy Coëme (1988) puis de Bernard Anselme (1988-1990), j'ai rejoint une grosse institution financière où j'ai notamment mesuré toute l'utilité du combat syndical, de 1990 à 2004. En 1988, je suis devenu conseiller communal, et c'est après une victoire aux élections de 1994 que j'ai accédé au

maïorat d'Anthisnes le 1^{er} janvier 1995. Conforté avec toute l'équipe en l'an 2000 et en 2006, les Anthisnois m'ont réélu en tant que candidat bourgmestre lors des élections d'octobre 2012. En juillet 2007, je suis devenu Ministre de la Formation à la Région wallonne et Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale et de la Jeunesse à la Communauté française. En 2009, j'ai rejoint à nouveau le Parlement européen.

Quels sont vos dossiers de prédilection au sein du Parlement européen ?

J'y travaille dans trois commissions. Notamment au sein de la Commission de l'Agriculture et de la Ruralité où j'ai suivi avec grand intérêt la politique agricole commune. Mais je suis également l'un des rares hommes membres de la Commission des Droits de la femme et de l'Égalité des genres. J'ai d'ailleurs été l'auteur d'un rapport en 2010 à cet égard. Je suis également membre suppléant de la Commission du Marché intérieur et de la Protection des consommateurs où ma tâche récente a été d'être rapporteur sur la directive de la modernisation des marchés publics. Cette tâche m'a occupé depuis le mois de décembre 2011 et arrive maintenant en bout de parcours.

Ce fut un long fleuve tranquille ?

Ce fut un travail de longue haleine, en tout cas, car je tenais absolument à écouter les différentes parties prenantes intéressées au dossier, les autorités nationales, locales, les chambres de commerces, les représentants des grandes et petites entreprises, des artisans, des syndicats, des associations patronales... En tout, j'ai reçu 120 organismes pour préparer ce dossier. Ensuite, il y a eu l'élaboration du rapport, avec son dépôt en mai 2012. Il y a eu, en tout, 2.400 amendements déposés sur les deux directives. Il a fallu par la suite dégager des compromis avec les autres groupes politiques pour obtenir un message clair du Parlement. Le vote a eu lieu le 18 décembre 2012 pour la directive principale et le 24 janvier 2013 pour la directive sectorielle. Ensuite, il y a eu le début des négociations avec le Conseil qui travaillait en parallèle sur ces directives sous présidence irlandaise. Nous avons mis cinq mois, entre février 2013 et fin juin 2013, pour trouver un accord. Vous le voyez : c'est un travail d'opiniâtreté, de négociation aussi.

Mais, au final, il s'agit d'une avancée importante pour les autorités, notamment locales...

En effet, mais aussi pour les entreprises intéressées par les procédures de la commande publique. Il faut savoir, en effet, que les marchés publics représentent 19% du PIB européen. Dans ces 19%, plus

d'un cinquième est touché directement par le texte. Cela représente 150.000 procédures, soit 463 milliards d'euros. Les autres le sont bien souvent de manière indirecte. En effet, nombre d'Etats s'inspirent globalement des mêmes règles pour leurs petits marchés que pour les grands.

Qu'est-ce que cela va changer pour les pouvoirs locaux ?

Pour les pouvoirs locaux, il y a plusieurs bonnes nouvelles. La première, c'est que la coopération entre pouvoirs locaux, ce qu'on appelle la coopération public-public, est étendue, qu'elle soit horizontale ou verticale. C'est fondamental dans le contexte actuel. On a donc réaffirmé la possibilité pour les autorités publiques de s'organiser de manière interne. La deuxième grande avancée concerne les principes généraux. Il sera ainsi désormais fait référence au respect obligatoire des conventions collectives. L'opérateur économique qui ne se conforme pas à ce respect sera exclu. On réaffirme donc non seulement le respect des directives européennes et des lois nationales, mais aussi, et de manière obligatoire, des conventions collectives du travail. Pour que ce texte atteigne ses objectifs, j'ai également voulu proposer des règles simples, saines et efficaces. Parmi celles-ci, l'incorporation des critères sociaux et environnementaux. Les entreprises auront donc l'obligation de respecter les lois en matière d'environnement et en matière de travail, sous peine d'être exclues.

Avez-vous ressenti une crainte de certains pays européens à ce propos ?

Oui, il y a eu beaucoup de résistance de la part de certains pays. Ils pensaient sans doute que ce principe contreviendrait à la directive sur les déplacements des travailleurs. Mais j'ai tenu bon car, pour moi, la directive permettait d'établir des critères clairs et d'éviter des concurrences déloyales entre entreprises, qui utilisent parfois une main-d'œuvre meilleure marché. Pour moi, tous ceux qui font

La réforme était indispensable

appel à une main-d'œuvre extérieure en Belgique doivent respecter les règles et les conventions collectives belges. Il est ainsi très rare de faire respecter les conventions collectives dans les textes européens. Mais ici, c'est le cas.

Une autre avancée importante pour les communes ?

Oui, c'est l'offre économiquement la plus avantageuse qui sera désormais le seul critère d'attribution, avec cependant une incitation aux autorités à faire le choix de la qualité et de la durabilité des investissements. La directive plaide également pour une sous-traitance transparente. En obligeant les acteurs à la transparence au niveau du transfert des informations, et en invitant les Etats à instaurer un système de responsabilité solidaire d'un échelon à un autre. L'objectif est d'éviter que la sous-traitance soit l'excuse à un travail bâclé où personne ne reconnaît ses responsabilités et dont les victimes sont toujours les travailleurs, le client et, trop souvent, le citoyen. Quand une entreprise générale aura l'intention, dans une offre, de sous-traiter une partie d'un chantier, elle devra indiquer quelle partie elle veut sous-traiter dans l'offre de marché et quelle est l'entreprise qui fera le travail pour son compte avant le début du chantier. C'est une obligation nouvelle. A charge pour les États membres, d'exiger la même transparence pour les sous-traitances successives s'il doit y avoir des sous-traitances ultérieures.

La fin de la dictature du prix le plus bas comme seul critère d'attribution des marchés était aussi l'un de vos chevaux de bataille ?

L'offre la plus basse financièrement n'est pas toujours la plus efficace ou la plus qualitative. Pour ce faire, chaque offre sera donc assortie d'informations précises sur le prix mais aussi sur la durabilité, le respect des critères sociaux et environnementaux. Les offres qui apparaissent anormalement basses doivent faire l'objet

d'un contrôle... S'il s'avère qu'elles sont anormalement basses parce qu'elles contreviennent à des principes généraux, dont le respect des conventions collectives, elles devront être écartées.

Un dernier mot sur les grandes avancées de cette directive ?

Il s'agit notamment du renforcement de la place des PME et l'association temporaire. Il existait un réel décalage entre le poids énorme des PME dans les économies européennes et leur part nettement plus faible dans les marchés publics. Cela s'expliquait entre autres par le fait que de nombreuses PME ne pouvaient couvrir l'ensemble des services requis par le marché. Dorénavant, les PME pourront s'associer entre elles de manière temporaire pour obtenir un marché. La directive consacre également le système de réciprocité. Les pouvoirs adjudicateurs peuvent rejeter une offre si 50 % de sa valeur proviennent de pays tiers. C'est être équitable d'escompter des pays tiers le même accès à leurs marchés que nous leur autorisons sur notre territoire. La lutte contre le dumping social est aussi à ce prix.

La directive réserve également une belle place à la simplification administrative...

La directive permet en effet l'e-Procurement et la rentrée des marchés publics dans le monde électronique. Cela va permettre une réduction significative des coûts, tant en abaissant les coûts de transaction pour le secteur public et pour les opérateurs économiques qu'en réduisant la durée des procédures de passation des marchés. Ce recours à la procédure électronique ne contraindra plus les entreprises à devoir remettre dès le départ une foule d'annexes en marge de l'offre, ce qui les invitera probablement à participer davantage aux procédures des marchés publics.

L'UVCW pense d'ailleurs que des pouvoirs locaux forts vont permettre au secteur privé de trouver un allié important. On sait que



les communes constituent 50 % des investissements publics. Quel est votre avis sur ce sujet ? Vous êtes partisan de rapports étroits entre le public et le privé ?

Je suis en tout cas partisan de procédures saines en matière d'attribution de marchés publics et de conditions d'exécution. Chacun doit ainsi jouer son rôle. Les entreprises doivent veiller à mettre en œuvre des travaux et des services de manière qualitative et, à la satisfaction générale, participer ainsi au développement de l'économie. Les communes doivent, elles, veiller à payer les entreprises dans des délais courts. Effectivement, il y a une alliance objective entre le public et le privé. L'un utilise de manière la plus judicieuse possible les deniers publics dans l'intérêt des citoyens, et l'autre a intérêt à postuler pour ces marchés. La commune et l'entreprise peuvent donc travailler main dans la main pour participer à la relance de l'économie dans l'intérêt du citoyen.

L'Europe est un pouvoir souvent considéré comme lointain du pouvoir local, parfois même contraignant. Vous pensez qu'avec ce genre de directive vous arrivez à faire passer un autre message, plus positif ?

Oui. J'essaie d'ailleurs de populariser cette directive auprès des pouvoirs locaux. Il est important qu'ils puissent participer à cette dynamique, qu'ils soient informés. Ce type de directive impacte la vie des autorités locales, proches des citoyens. A l'Europe, on peut parfois paraître loin des préoccupations citoyennes, mais nous légiférons tous les jours sur des sujets qui les concernent directement. Il est donc un grand principe de vie, chez moi : ne jamais être déconnecté du terrain. Ma sensibilité de municipaliste convaincu est ici un atout indéniable. Plus encore en cette période de crise, le citoyen attend que chaque euro de l'argent public soit dépensé de manière utile, efficace et responsable.

Vous êtes donc un Eurodéputé heureux ?

Cette réforme des marchés publics était indispensable et ponctuera le quotidien de tous les acteurs de notre société. J'espère que cette directive fera œuvre utile afin de démontrer que l'Union européenne n'est pas déconnectée de la réalité de terrain. Le niveau européen est un niveau de pouvoir fondamental, qui impacte notre vie locale. J'étais donc très heureux de m'impliquer dans cette directive : elle nous concerne tous. J'espère ainsi avoir contribué un peu plus à en faire prendre conscience.

Cette directive fera œuvre utile afin de démontrer que l'Europe n'est pas déconnectée du terrain